FICHE D'INFORMATION

L'OIE ET LA COMMISSION EUROPÉENNE

Introduction

L'Union européenne (UE) cherche à renforcer les capacités des organisations d'employeurs, une priorité qu'elle a reprise dans ses communications Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement (2014) et Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures (2012).

En mettant l'accent sur la création d'emploi, la mise en œuvre de mesures visant à améliorer le climat des affaires et des investissements, le soutien à la formalisation des entreprises, la promotion des pratiques commerciales responsables, le renforcement de la voix du secteur privé dans le programme mondial du développement durable, l'intensification d'un dialogue social responsable et efficace et l'amélioration des cadres de santé et sécurité au travail (SST), il est clair que ces priorités ont beaucoup en commun avec la mission de l'OIE et les objectifs généraux de l'organisation tels que définis dans ses statuts.

L'UE estime qu'elle doit collaborer avec l'OIE en raison de sa représentativité mondiale comme voix des entreprises et elle a accepté de soutenir l'organisation dans le renforcement des capacités de ses membres au cours des trois prochaines années (2016-2019).

Cela se fera dans le cadre d'un accord de partenariat avec la Direction Générale pour la Coopération internationale et le développement (DEVCO) de la Commission européenne, sous le titre : Renforcer les capacités de l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) en tant qu'organisation mondiale représentative des employeurs et d'organisations nationales membres, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA).

L'OIE canalisera l'aide de l'UE vers les principaux secteurs existants tels que décrits dans le plan de travail de l'OIE, en particulier :

- La migration de main d'œuvre
- Les objectifs de développement durable (ODD)
- Les entreprises et les droits de l'homme (EDH)
- La responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Le dialogue social
- La santé et sécurité au travail (SST)

Cette action aura globalement un impact positif sur les membres de l'OIE, puisque la capacité institutionnelle de l'organisation elle-même sera renforcée. Dans le cadre de ce partenariat, des activités seront lancées en Afrique, en Amérique Latine et dans le Caucase, en mettant un accent particulier sur les PMA.

Co-financé par l'Union Européene

International Organisation of Employers
Organisation Internationale des Employeurs
Organización Internacional de Empleadores
The Global Voice of Business

© IOE 2015 | 71 Av. Louis-Casaï | 1216 Cointrin/ Geneva
T: +41 22 929 00 00 | ioe@ioe-emp.org | www.ioe-emp.org

Que signifie ce partenariat pour l'OIE ?

Cette collaboration vise à améliorer la cohérence, la constance et l'impact des actions de l'OIE, ainsi qu'à renforcer ses capacités de représentation, ses flux d'information et son travail de promotion.

En outre, elle améliorera le dialogue avec l'Union européenne sur les questions de développement, elle renforcera la coopération avec d'autres organisations de la société civile (OSC), contribuant ainsi à la mise en œuvre de l'ODD17 pour « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Cela contribuera également à mettre en application la politique communautaire, à titre d'exemple, le partenariat intégrera les priorités du plan d'action 2016-2020 de l'UE pour l'égalité hommes-femmes ainsi que les priorités de l'OIE sur le genre, en garantissant un minimum de 30% de participation féminine dans les activités liées à des projets.

Comment les membres de l'OIE seront-ils tenus au courant des évolutions ?

Les membres de l'OIE auront régulièrement des nouvelles et recevront des communications concernant les évolutions. Nous vous invitons également à consulter notre page web afin d'avoir plus d'information concernant les événements, rapports et autres documents.

Information supplémentaire

Pour en savoir plus sur le travail de la Direction Générale pour la Coopération internationale et le développement de l'UE (DEVCO) cliquez ici.

Des questions?

Veuillez contacter Mme Anetha Awuku, Chef de projet, à l'adresse suivante : awuku@ioe-emp.org

L'Organisation internationale des Employeurs (OIE) constitue le plus vaste réseau mondial du secteur privé. Avec plus de 150 fédérations membres employeurs à travers le monde, elle est reconnue comme la Voix de l'entreprise dans les débats sur la politique sociale et du travail au niveau international.

Co-financé par l'Union Européene

International Organisation of Employers
Organisation Internationale des Employeurs
Organización Internacional de Empleadores
The Global Voice of Business

© IOE 2016 | 71 Av. Louis-Casaï | 1216 Cointrin/ Geneva
T: +41 22 929 00 00 | ioe@ioe-emp.org | www.ioe-emp.org